

DECISION N° 18230697 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 10 OCT 2023

portant ouverture du concours d'entrée en **première année au département d'Agriculture Durable et de Gestion des Catastrophes de la Faculté des Sciences de l'Université de Garoua**, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique **2023/2024**.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution;
 - Vu la Loi n° 2023/007 du 25 Juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
 - Vu le Décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993, portant création des Universités ;
 - Vu le Décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 portant dispositions communes aux Universités ;
 - Vu le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités;
 - Vu le Décret n° 93/032 du 19 Janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
 - Vu le Décret n° 2012/433 du 01 Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
 - Vu le Décret n° 2013/0891/PM du 12 Mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 - Vu le Décret n° 2022/003 du 05 Janvier 2022 portant création de l'Université de Garoua ;
 - Vu le Décret n° 2022/010 du 06 Janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Garoua ;
 - Vu le Décret n° 2022/202 du 03 Juin 2022 portant nomination des présidents du conseil d'administration dans certaines Universités d'État ;
 - Vu le Décret n° 2022/203 du 03 Juin 2022 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat
 - Vu le Décret n° 2022/238 du 17 Juin 2022 portant nomination de responsables dans les Universités d'État ;
 - Vu le Décret n° 2023/302 du 04 Juillet 2023 portant nomination des responsables dans certaines Universités d'Etat ;
 - Vu la Décision n° 18230069/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 11 Avril 2023 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2023-2024
- Sur proposition de Monsieur le Recteur de l'université de Garoua.

DÉCIDE :

Article 1 : Un concours sur étude de dossier pour le recrutement de **cent (100) étudiant(e)s en première année au Département d'Agriculture Durable et de Gestion des Catastrophes de la Faculté des Sciences de l'Université de Garoua** est ouvert, au titre de l'année académique 2023/2024 dans les filières suivantes :

- Production Végétale ;
- Production Animale ;
- Economie Agricole ;
- Gestion des Catastrophes.

Article 2 : Le concours visé à l'Article 1 est ouvert aux titulaires du **Baccalauréat scientifique** (pour les filières : Production Végétale et Production Animale) et de **tout autre Baccalauréat** (pour les filières : Economie Agricole et Gestion des Catastrophes) ou diplôme équivalent reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Article 3 : Les dossiers complets doivent contenir les pièces suivantes :

- une fiche individuelle à télécharger sur le site web : www.minesup.gov.cm ou www.univ-garoua.cm ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- une photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois des relevés de notes du Probatoire et du Baccalauréat ou du GCE O/L et du GCE A/L selon le cas ;
- une photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois du Baccalauréat ou du GCE/AL ou du diplôme équivalent ou une attestation de réussite à l'un de ces diplômes le cas échéant ;
- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois dûment établi et délivré par un médecin de l'administration ;
- une enveloppe format A4 timbrée à la poste au montant de 1500 FCFA à l'adresse du candidat ;
- quatre photos 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;
- les droits d'inscription au concours s'élèvent à vingt mille (20 000) FCFA (frais de versement ou de transfert non compris) contre récépissé à joindre obligatoirement au dossier de candidature, soit à verser sur le compte de la **Faculté des Sciences de l'Université de Garoua, compte N° 22071386086-50 domicilié à la SOCIETE GENERALE CAMEROUN-GAROUA**. Ces droits non remboursables, sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours ;
- les candidats travailleurs doivent justifier leurs expériences professionnelles.

Article 4 : Les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent présenter, soit l'arrêté d'équivalence soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Toutefois, leur admission définitive et la délivrance du diplôme ou de l'attestation de réussite à la fin de leur formation ne peut être acquise, que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, du texte accordant l'équivalence à leur diplôme et obtenu au Ministère de l'Enseignement Supérieur par les soins du candidat.

Article 5 : Tous les dossiers complets doivent être déposés soit dans les **Délégations Régionales des Enseignements Secondaires** soit à la **Faculté des Sciences de l'Université de Garoua** au plus tard, le **30 novembre 2023 à 15 heures 30 précises**.

Article 6 : Le nombre de places par filière est reparti comme suit :

N°	Filière	Nombre de places
1	Production végétale	25
2	Production animale	25
3	Economie agricole	25
4	Gestion des catastrophes	25
Total		100

Article 7 :

- (1) Les candidats travailleurs ou professionnels admis sur concours contribuent aux frais de formation dont le montant est fixé par un texte particulier.
- (2) Les candidats étrangers proposés au concours par leurs chancelleries peuvent être admis sur concours dans la limite des places disponibles.

Article 8 : Le Recteur de l'Université de Garoua, le Directeur des Accréditations et de la Qualité et le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Garoua sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'État,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,



Jacques FAME NDONGO



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE

 MINISTERE DE
 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

 UNIVERSITÉ DE GAROUA

 FACULTE DES SCIENCES

REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND

 MINISTRY OF HIGHER
 EDUCATION

 UNIVERSITY OF GAROUA

 FACULTY OF SCIENCE



**DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ERE} ANNEE AU
 DEPARTEMENT D'AGRICULTURE DURABLE ET DE GESTION DES CATASTROPHES
 DE LA FACULTE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITE DE GAROUA
 Année academique 2023/2024**

*Application for the 1st year entrance exam to the Department of Sustainable Agriculture and
 Disaster Management of the Faculty of Sciences of the University of Garoua*

Fiche N°..... Date :.....

*Filières ouvertes au concours (cocher l'une des filières suivantes)
 Subjects open to competition (Tick one of the following sub-sections)*

PHOTO

Filière	Cocher la case de la filière choisie Tick the serie chosen
Production végétale	<input type="checkbox"/>
Production animale	<input type="checkbox"/>
Economie agricole	<input type="checkbox"/>
Gestion des catastrophes	<input type="checkbox"/>

IDENTIFICATION DU CANDIDAT/ IDENTIFICATION OF THE APPLICANT

Nom(s) et prénom(s) du Candidat/Candidate's Name :

Date de naissance/Date of birth :/...../.....

Lieu de naissance/Place of birth :

Genre/Gender.....

Nationalité/Nationality :

Region d'origine/Region of origin :

Département d'origine / Division of origin:

Année d'obtention du probatoire / Year GCE O/Level obtained.....

Mention.....

Année d'obtention du BAC / Year GCE A / Level obtained..... Mention

**Date et signature du candidat
 Date of signature of the candidate**

**Nom et signature de l'agent ou du responsable
 réceptionnant le dossier**



UNIVERSITE DE GAROUA

Faculté des Sciences

ATTESTATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE AU DEPARTEMENT D'AGRICULTURE DURABLE ET DE GESTION DES CATASTROPHES AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

(20.000 Francs CFA)

COUPON ÉTUDIANT



Nom(s) et Prénom(s) _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

sexe : M

F

Nationalité _____ N° CNI : _____

N°10003-00700-22071386086-50 SOCIETE GENERALE CAMEROUN

Date de paiement _____
LE CAISSIER



UNIVERSITE DE GAROUA

Faculté des Sciences

ATTESTATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE AU DEPARTEMENT D'AGRICULTURE DURABLE ET DE GESTION DES CATASTROPHES AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

(20.000 Francs CFA)

COUPON SCOLARITE



Nom(s) et Prénom(s) _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

sexe : M

F

Nationalité _____ N° CNI : _____

N°10003-00700-22071386086-50 SOCIETE GENERALE CAMEROUN

Date de paiement _____
LE CAISSIER



UNIVERSITE DE GAROUA

Faculté des Sciences

ATTESTATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE AU DEPARTEMENT D'AGRICULTURE DURABLE ET DE GESTION DES CATASTROPHES AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

(20.000 Francs CFA)

COUPON DAAF



Nom(s) et Prénom(s) _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

sexe : M

F

Nationalité _____ N° CNI : _____

N°10003-00700-22071386086-50 SOCIETE GENERALE CAMEROUN

Date de paiement _____
LE CAISSIER



UNIVERSITE DE GAROUA

Faculté des Sciences

ATTESTATION DE PAIEMENT DES FRAIS DE CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE AU DEPARTEMENT D'AGRICULTURE DURABLE ET DE GESTION DES CATASTROPHES AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

(20.000 Francs CFA)

COUPON BANQUE



Nom(s) et Prénom(s) _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

sexe : M

F

Nationalité _____ N° CNI : _____

N°10003-00700-22071386086-50 SOCIETE GENERALE CAMEROUN

Date de paiement _____
LE CAISSIER



QUITUS DE DEPOT DE DOSSIER DU CONCOURS

N°	PIECES A FOURNIR	OUI	NON
1	Fiche d'inscription au concours dûment remplie		
2	Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité		
3	Photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois		
4	Photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois de relevé de notes du Probatoire ou du GCE/OL		
5	Photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois des relevés de notes du Baccalauréat ou du GCE/AL		
6	Photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois du Baccalauréat ou du GCE/AL ou du diplôme équivalent ou une attestation de réussite à l'un de ces diplômes		
7	Certificat médical datant de moins de trois (03) mois dûment établi et délivré par un médecin de l'administration		
8	Enveloppe format A4 timbrée à la poste au montant de 1000 FCFA à l'adresse du candidat		
9	Quatre (04) photos 4x4 portant les noms et prénoms au verso		
10	L'original du récépissé du versement d'une somme de 20.000Fcf (Vingt mille francs Cfa) au N° 22071386086-50 domicilié à la SOCIETE GENERALE CAMEROUN représentant les frais d'inscription au concours		
11	Pièce justificative des expériences professionnelles (Pour les fonctionnaires)		
12	Autres pièces :		

Dossier complet

Dossier incomplet

Nom :
 Prénom :
 Date et lieu de naissance :
 Filière : Spécialité :
 Numéro de code attribué :

Nom :
 Prénom :
 Date et lieu de naissance :
 Filière : Spécialité :
 Numéro de code attribué :



PHOTO

Reçu par : Le à

Signature

